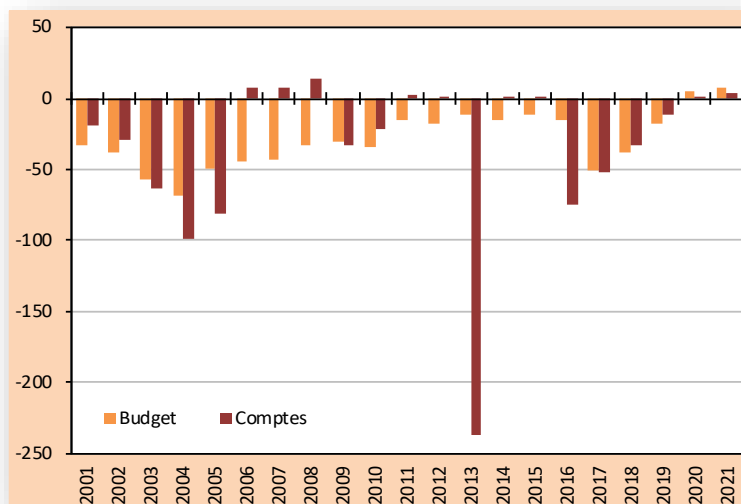


COMPTES 2021 DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL

Statistique financière



Jun 2022

Département des finances
et de la santé

Sommaire

INTRODUCTION	3
DONNÉES FINANCIÈRES	4
Vue d'ensemble	4
Compte de résultats détaillé	5
Compte de résultats	6
Compte des investissements	7
Endettement, intérêts nets et taux d'intérêts moyen	8
Charges par nature du compte de résultats	9
Revenus par nature du compte de résultats	10
Compte de résultats selon la classification fonctionnelle	11
Bilan	12
INDICATEURS FINANCIERS	13
Taux d'endettement net	13
Degré d'autofinancement	13
Part des charges d'intérêts	14
Degré de couverture des revenus déterminants	14
Dettes brutes par rapport aux revenus	15
Proportion des investissements	15
Part du service de la dette	16
Dettes nettes par habitant	16
Taux d'autofinancement	17
Poids des charges d'intérêts	17

Introduction

Conformément à l'article 70 LFinEC, le Conseil d'État doit publier chaque année une statistique financière de l'État et des communes. La présente fiche regroupe ainsi diverses informations concernant les finances de l'État de Neuchâtel. D'autres fiches relatives aux communes neuchâtoises sont disponibles sur le site Internet du service de statistique. Compte tenu des exigences légales, la statistique financière cantonale comprend une présentation de l'évolution des données dans le temps et se doit d'être conforme aux directives de la statistique des finances de la Confédération afin de permettre une comparaison entre collectivités publiques.

Depuis l'exercice 2018, les données sont présentées sur la base du deuxième modèle comptable harmonisé (MCH2). Cette situation n'est pas sans incidence sur les comparaisons dans le temps (évolutions annuelles) qu'il est possible de faire puisque certains graphiques mentionnent des valeurs uniquement à partir de l'année 2017 (retraitement des données selon nouveau référentiel). C'est notamment le cas pour la dernière partie relative aux indicateurs financiers.

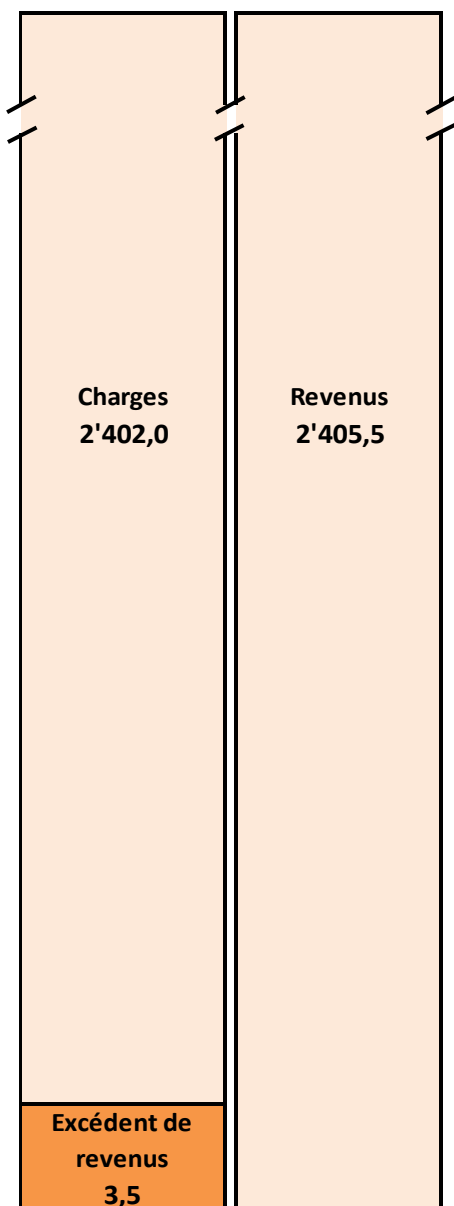
Cette fiche de statistique financière accompagne et complète le rapport de gestion financière relatif à l'exercice 2021 (Tomes 1 et 2 du 27 avril 2022 publiés sur le site Internet de l'État). Afin d'en faciliter la lecture, les commentaires qui sont formulés en regard des différents graphiques dans la présente fiche mentionnent les montants arrondis en millions de francs. Les données détaillées (en francs) peuvent bien évidemment être consultées dans le rapport de gestion financière. Alors que le Tome 1 privilégie une approche globale pour l'ensemble de l'État, le Tome 2 présente les informations financières service par service par le biais de fiches standardisées. Vous trouverez également dans le rapport de gestion financière, outre l'appréciation politique de l'exercice, des informations complémentaires et des explications détaillées sur les écarts avec le budget 2021 et les comptes 2020, notamment les variations liées à la crise sanitaire qui ont, encore une fois après l'exercice 2020, eu un impact important pour les finances de l'État en 2021.

Comptes 2021 de l'Etat: vue d'ensemble en millions de francs

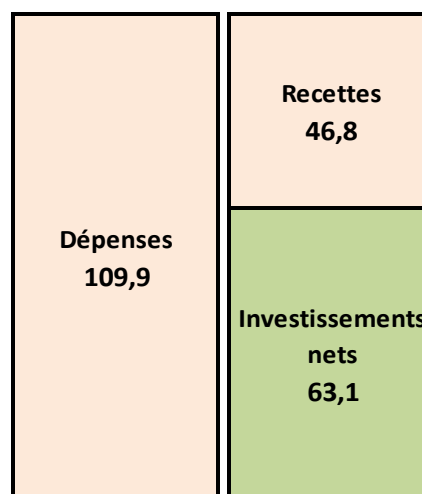
Le compte de résultats et le compte des investissements sont les deux états financiers principaux en matière de comptabilité des collectivités publiques. Le compte de résultats 2021 boucle sur un excédent de revenus (bénéfice) de CHF 3,5 millions (CHF 8 millions au budget) et le compte des investissements présente des dépenses nettes de CHF 63,1 millions (CHF 84,9 millions au budget). L'évolution concernant ces deux états financiers est commentée de manière plus détaillée aux pages suivantes.

A l'instar de l'exercice précédent, les comptes 2021 sont une nouvelle fois marqués par le coronavirus, dont l'impact financier sur le compte de résultats est estimé à CHF 47,3 millions de francs (hors variations des revenus fiscaux), et par l'amortissement de la créance relative à la brèche de financement de l'Université vis-à-vis de la Confédération pour un montant de CHF 22,7 millions. Malgré ces deux effets qui péjorent le résultat, les comptes 2021 affichent un excédent de revenus grâce notamment à des recettes fiscales supérieures au budget (CHF +57,5 millions) et à la part au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) qui est exceptionnellement complètement intégrée au résultat de l'exercice quand bien même elle est plus importante que prévue (CHF +26,4 millions). La pandémie et les derniers effets de la réforme fiscale ont eu des incidences négatives moins importantes que prévues sur l'impôt direct des personnes physiques (supérieures de CHF 11,9 millions au budget). De plus, le soutien de l'État et la reprise conjoncturelle ont permis aux sociétés d'enregistrer de bons revenus, impactant favorablement l'impôt direct des personnes morales (CHF +32,6 millions par rapport au budget). Ainsi, dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire et économique, le résultat 2021 présente des chiffres noirs sans solliciter de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle alors que le budget 2021 prévoyait un prélèvement de CHF 31 millions pour compenser les incidences financières liées à la COVID-19.

Compte de résultats



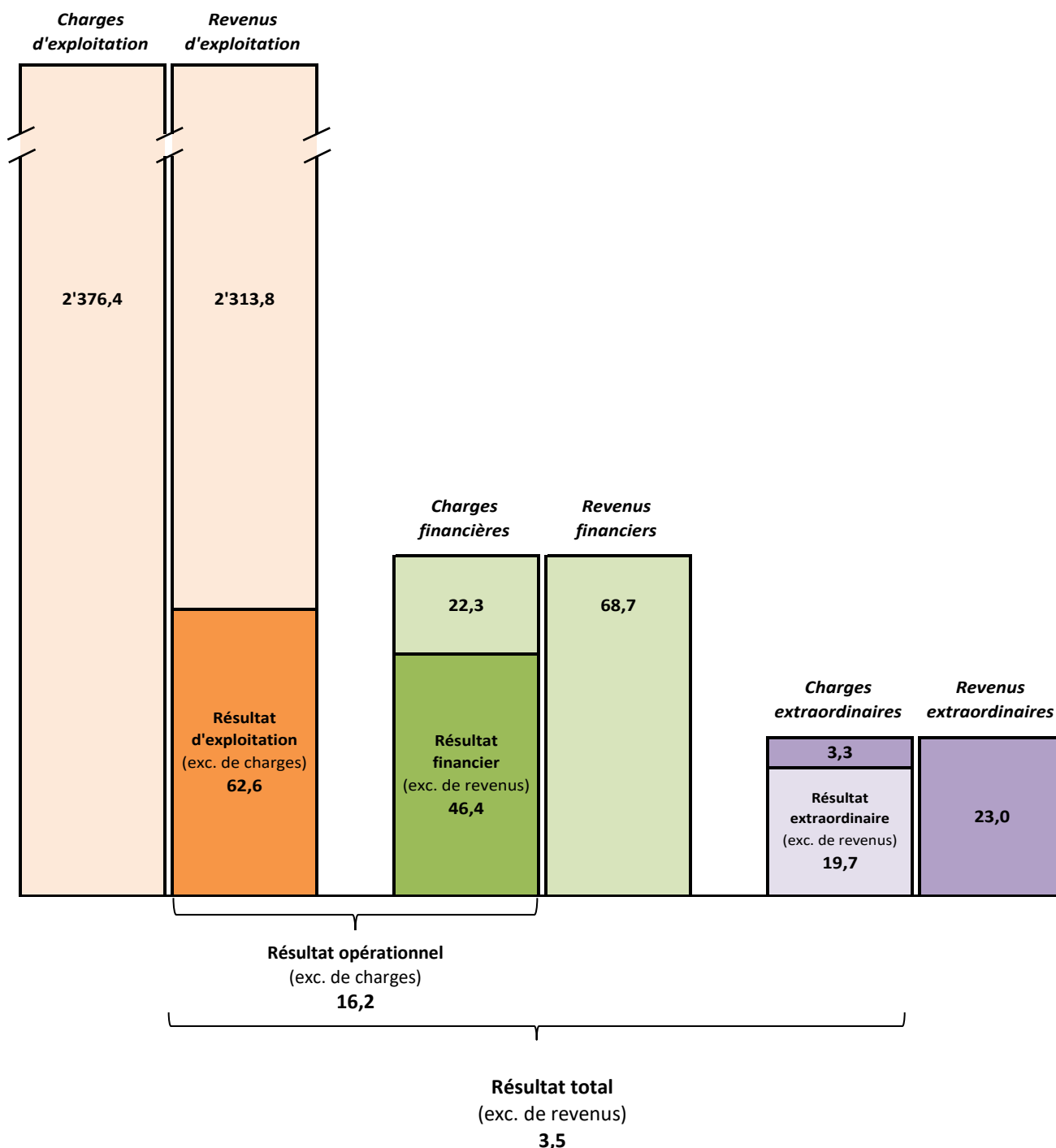
Compte des investissements



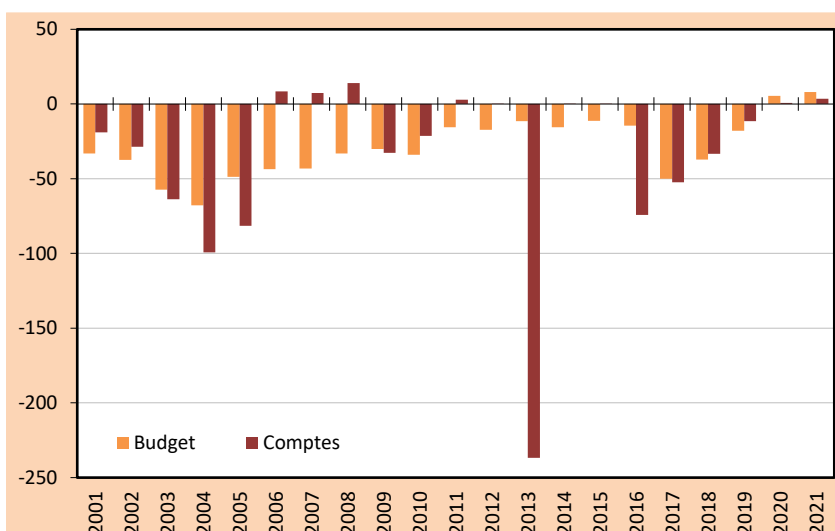
Compte de résultats 2021 détaillé en millions de francs

Conformément aux exigences du MCH2, le compte de résultats se décline sur trois niveaux : le résultat d'exploitation (déficit de CHF 62,6 millions), le résultat opérationnel (déficit de CHF 16,2 millions y compris charges financières et revenus financiers) et le résultat total (bénéfice de CHF 3,5 millions y compris charges extraordinaires et revenus extraordinaires). Le schéma ci-dessous présente une vision détaillée de ces différents niveaux de résultats.

Le résultat d'exploitation est déficitaire mais il s'améliore significativement en regard du budget (déficit de CHF 121,7 millions ne tenant pas compte des prélèvements aux réserves comptabilisés en revenus extraordinaires) pour atteindre un niveau plus ou moins similaire par rapport aux comptes de l'année dernière (déficit de CHF 60,7 millions). Compte tenu des charges et des revenus financiers ainsi que des opérations extraordinaires, le résultat total est certes moins bon que les prévisions budgétaires (péjoration de CHF 4,5 millions) mais il est meilleur en comparaison des derniers exercices (amélioration globale pour la cinquième année consécutive). Cette situation confirme le redressement progressif des finances de l'État malgré un contexte compliqué en raison des effets consécutifs à la pandémie en 2020 et 2021.



Résultat total, budget et compte de résultats en millions de francs



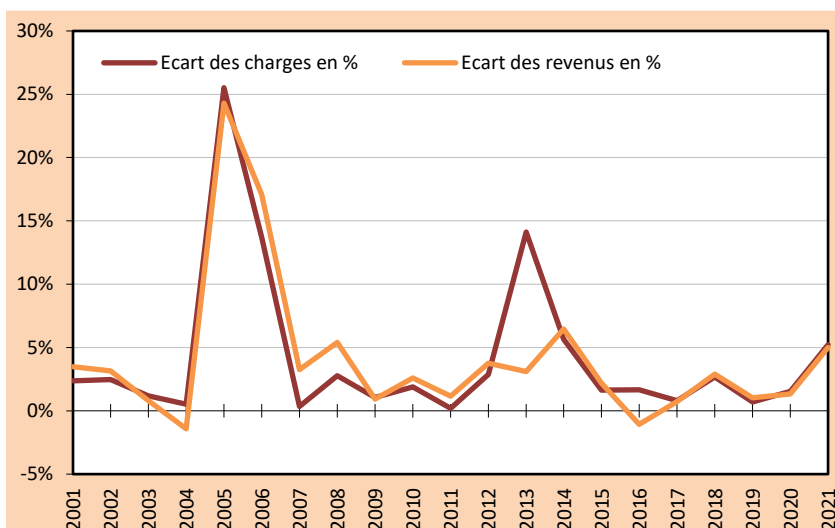
La comparaison des charges et des revenus du compte de résultats aboutit au résultat total annuel, soit un excédent de charges (déficit) ou un excédent de revenus (bénéfice).

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires. Plus l'écart entre le budget et les comptes est faible, plus les prévisions sont correctes.

Alors que le budget 2021 adopté par le Grand Conseil le 1er décembre 2020 prévoyait un excédent de revenus de CHF 8 millions, la situation après clôture des comptes se péjore légèrement pour atteindre un bénéfice de CHF 3,5 millions. Comme relevé précédemment, on peut voir sur le graphique ci-contre que la situation s'améliore progressivement sur la période 2017-21.

Rappelons que l'exercice 2013 comptabilise pour près de CHF 221 millions de provisions pour la recapitalisation de prévoyance.ne. Sans tenir compte de cette incidence, le déficit total de CHF 237 millions serait ainsi ramené à quelque CHF 16 millions, soit un montant proche du budget.

Écarts budget et compte de résultats en pourcent

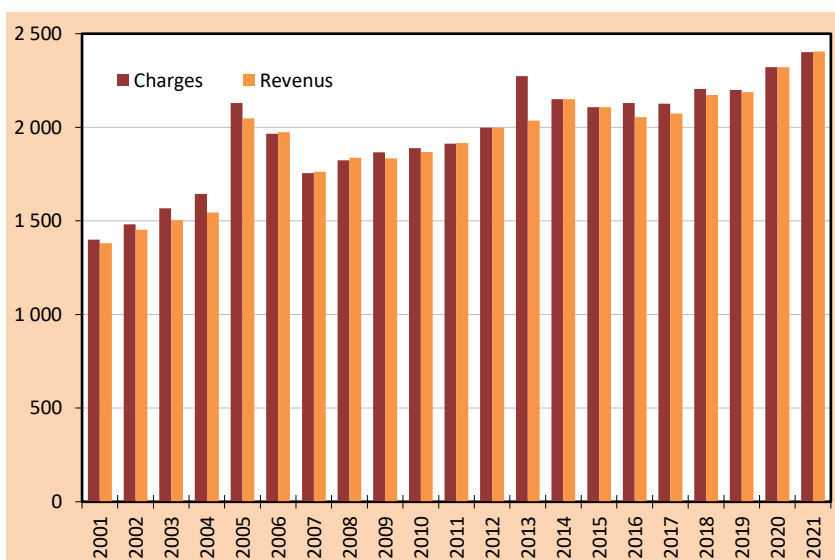


La comparaison des écarts de charges et de revenus entre le budget et les comptes permet d'affiner l'analyse et la pertinence des prévisions budgétaires.

Les écarts constatés sur les cinq derniers exercices sont relativement proches, ce qui aboutit au final à un résultat réel plus ou moins conforme au budget. En 2021, l'écart entre les charges prévues et les charges réalisées se traduit par une augmentation de CHF 114,7 millions (+5,0%). Pour les revenus, l'écart entre le budget et les comptes présente une augmentation de CHF 119,2 millions (+5,2%). Ces variations sont significativement plus élevées qu'en 2019 et 2020. Elles s'expliquent en partie par les conséquences financières de la crise sanitaire (coûts COVID neutralisés en 2021 par l'utilisation de provisions créées en 2020).

Les écarts particulièrement importants en 2005, 2006 et 2013 proviennent respectivement des opérations en lien avec l'or BNS (charges et revenus), le principe d'échéance (charges et revenus) et la recapitalisation de prévoyance.ne (charges).

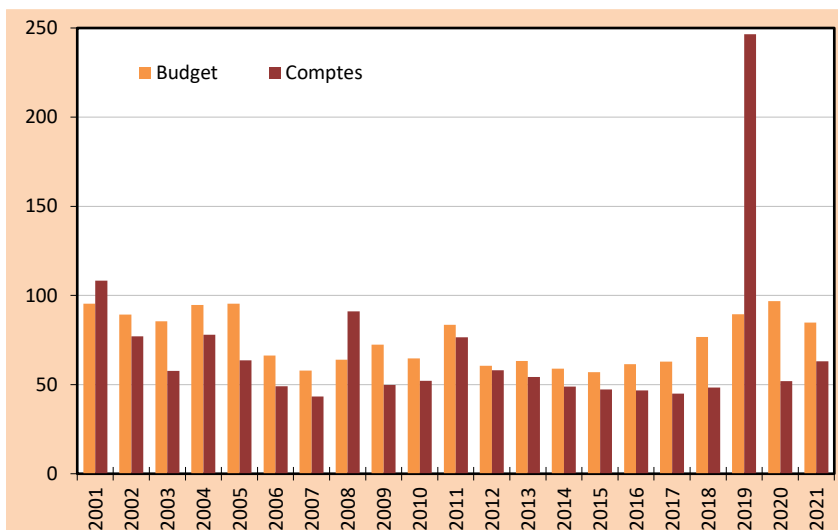
Charges et revenus du compte de résultats en millions de francs



En 2021 les charges et les revenus du compte de résultats atteignent respectivement CHF 2'402 millions et CHF 2'405,5 millions, soit un résultat excédentaire, comme déjà précisé, de CHF 3,5 millions. Par rapport à l'exercice précédent, les charges augmentent de CHF 81,1 millions (+3,5%) et les revenus de CHF 83,8 millions (+3,6%). Jamais les charges ni les revenus n'avaient été aussi élevés sur les vingt dernières années.

Rappelons que les comptes 2005 englobent des opérations au titre du versement de la BNS au canton suite à la vente d'or excédentaire (CHF 426 millions de revenus extraordinaires ayant donné lieu à un amortissement du découvert). Les comptes 2006 marquent le passage au principe d'échéance (effets liés au rattrapage aussi bien du côté des charges que des revenus). Les charges relatives aux comptes 2013 comprennent la création de provisions pour prévoyance.ne. Relevons également que les revenus marquent une stagnation entre 2014 et 2017 sous l'effet de la réforme de la fiscalité des personnes physiques.

Dépenses nettes, budget et compte des investissements en millions de francs

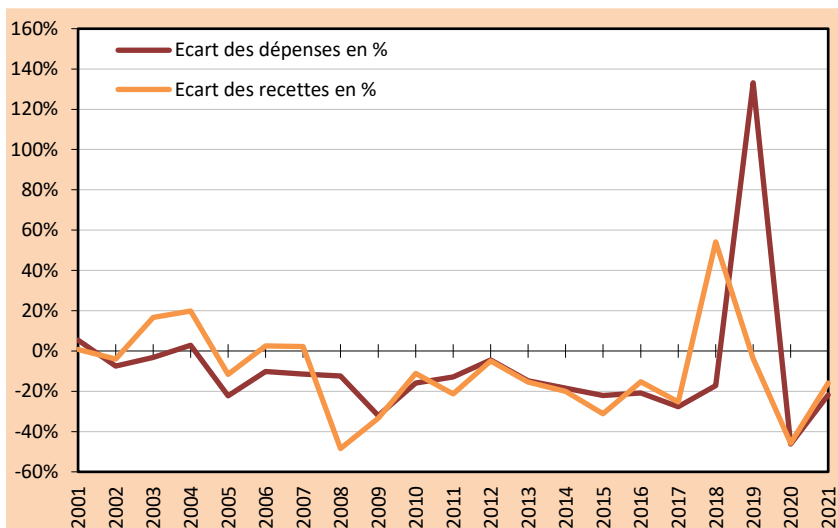


Le budget et le compte des investissements comprennent les dépenses et les recettes pour l'acquisition de biens durables et la réalisation de projets inscrits au patrimoine administratif de la collectivité publique.

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires. On peut remarquer que le volume des dépenses nettes est souvent inférieur aux prévisions. C'est une nouvelle fois le cas pour l'exercice 2021. Les investissements nets s'élevèrent à CHF 63,1 millions, soit CHF 21,7 millions de moins que ceux budgétés. Comme l'année dernière, la pandémie joue un rôle significatif, puisqu'elle explique de nombreux retards pris sur divers projets et qu'elle a mobilisé une partie des ressources internes de l'administration pour gérer ses incidences aux dépens de certains projets qu'il était prévu de mener.

Pour l'année 2019, le budget prévoyait des investissements nets totaux à hauteur de CHF 89 millions. Au final, le résultat des comptes 2019 est de CHF 246 millions. Cet écart important résulte du désendettement du RHNe décidé par le Grand Conseil (constitution d'un capital propre à hauteur de CHF 200 millions comptabilisé dans le compte des investissements).

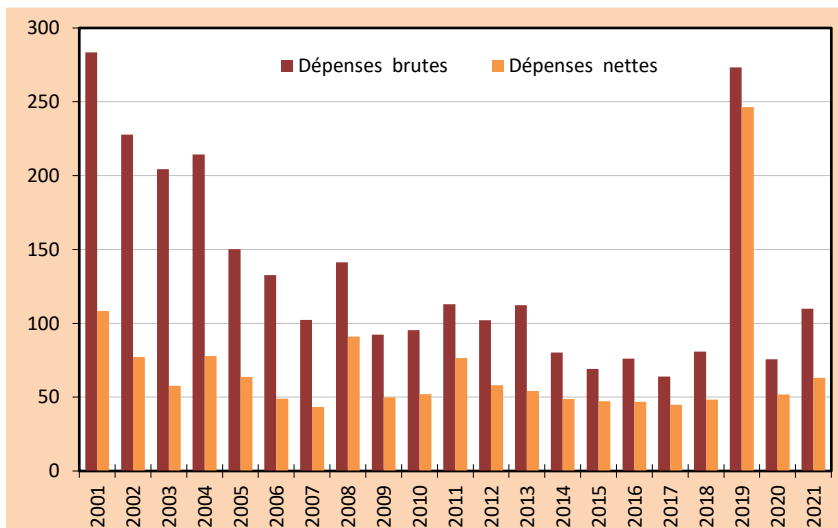
Écarts budget et compte des investissements en pourcent



Tant les dépenses (-21,8%) que les recettes (-15,9%) présentent des écarts négatifs par rapport au budget, mais dans des proportions moindres par rapport à l'exercice précédent. A noter que le compte des investissements 2021 tient compte du transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de participations dans des sociétés électriques et des parts sociales dans des coopératives d'habitations (CHF 19,7 millions). Ces transferts comptables se matérialisent par une augmentation non budgétée des dépenses mais sans influence sur le cash-flow, la sortie de liquidités relative à l'acquisition de ces titres étant intervenue antérieurement à l'exercice 2021. Par conséquent, sans ces opérations, le niveau des investissements nets s'éleverait à CHF 43,4 millions et l'écart par rapport au niveau des dépenses prévues aurait été plus important.

Sans les incidences financières liées à RHNe (non budgétées), les dépenses brutes de l'exercice 2019 (écart de 133%) auraient été inférieures aux prévisions, à l'instar de ce qui est constaté pour la plupart des exercices.

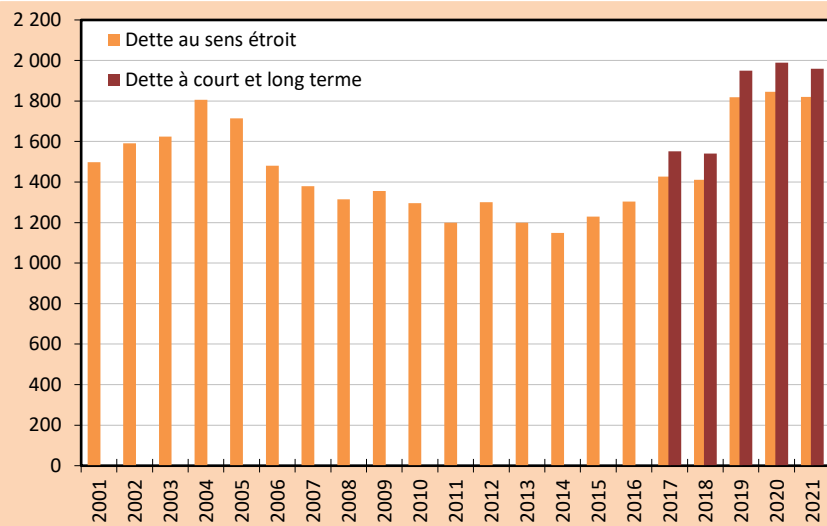
Dépenses brutes et nettes du compte des investissements en millions de francs



Abstraction faite de l'exercice 2019, caractérisé par l'opération RHNe, les valeurs de ces dernières années restent sensiblement éloignées de celles constatées au début des années 2000.

Rappelons qu'entre 2006 et 2019, le mécanisme du frein à l'endettement a considérablement restreint le niveau des investissements (enveloppes autorisées) compte tenu des déséquilibres qui étaient constatés au niveau des budgets du compte de résultats. Cette situation est à l'origine des modifications adoptées par le Grand Conseil en 2019 et mises en vigueur dès l'exercice 2020 avec un nouveau dispositif de maîtrise des finances (art. 30 LFinEC) qui impose un seuil d'investissement minimum correspondant à 4% (budget) ou 3,5% (comptes y compris écart statistique) des revenus déterminants du compte de résultats. Des dépenses plus importantes devraient ainsi émerger au compte des investissements ces prochaines années du fait de cette modification légale et des projets d'envergure qui sont d'ores et déjà annoncés, notamment en matière de génie civil (routes) et bâtiments.

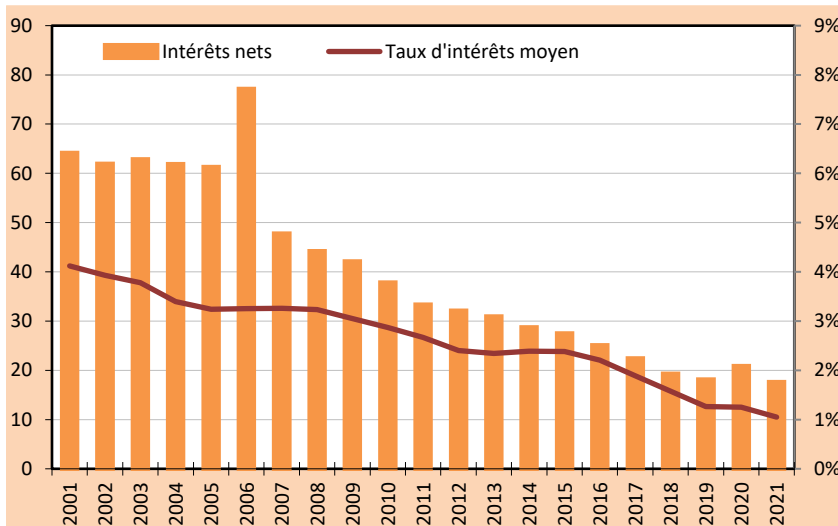
Endettement en millions de francs



La dette bancaire (ou dette au sens étroit) est de CHF 1'820 millions à fin 2021. Ce montant se rapporte uniquement à l'état des emprunts en cours auprès des instituts financiers (banques, compagnies d'assurance, établissements caisses de pensions, etc.). La dette bancaire diminue de CHF 25,2 millions par rapport à l'exercice précédent. Le niveau de la dette et son évolution future continue d'éveiller l'attention. En effet, la population stagne encore et l'économie neuchâtoise subit les aléas conjoncturels plus fortement que d'autres cantons. Cette situation doit inciter l'État à une politique financière prudente, afin de conserver suffisamment de marge pour soutenir la population et les entreprises en cas de crise grave et durable. La crise sanitaire que nous venons de vivre en est la preuve.

En considérant d'autres engagements inscrits au passif du bilan de l'État (natures MCH2 201 et 206) on aboutit à la notion de dette à court et long terme qui figure également sur le graphique ci-contre pour les cinq derniers exercices. Compte tenu de ces éléments, l'endettement est de CHF 1'959 millions en 2021.

Intérêts nets en millions de francs et taux d'intérêts moyen en pourcent

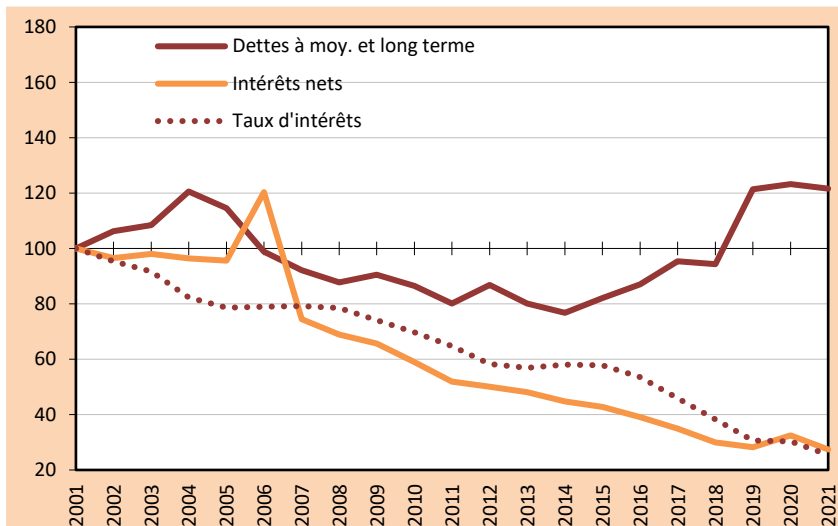


Les intérêts dépendent du montant de la dette et des conditions d'emprunts (taux d'intérêt). On parle d'intérêts nets car aux charges d'intérêts sont déduits les intérêts encaissés par l'État relatifs aux conditions d'emprunts à court terme (revenus).

Les comptes 2021 présentent des charges d'intérêts de CHF 19,1 millions et des intérêts encaissés de CHF 1,5 million, soit au final des intérêts nets de CHF 17,6 millions. Abstraction faite de l'exercice 2020, ce montant diminue continuellement depuis 2007. C'est également le cas pour le taux d'intérêts moyen qui s'établit dorénavant à 1,05% en 2021 (1,25% en 2020). Les taux favorables pratiqués sur les marchés des capitaux et la stratégie de financer une partie de la dette en emprunts à court terme explique cette variation.

Le passage au principe d'échéance explique le pic constaté en 2006 au niveau des charges d'intérêts nettes (comptabilisation de charges supplémentaires à hauteur de CHF 21 millions afin de rattraper le décalage annuel).

Indice de la dette, des intérêts nets et du taux d'intérêts moyen base 2001=100

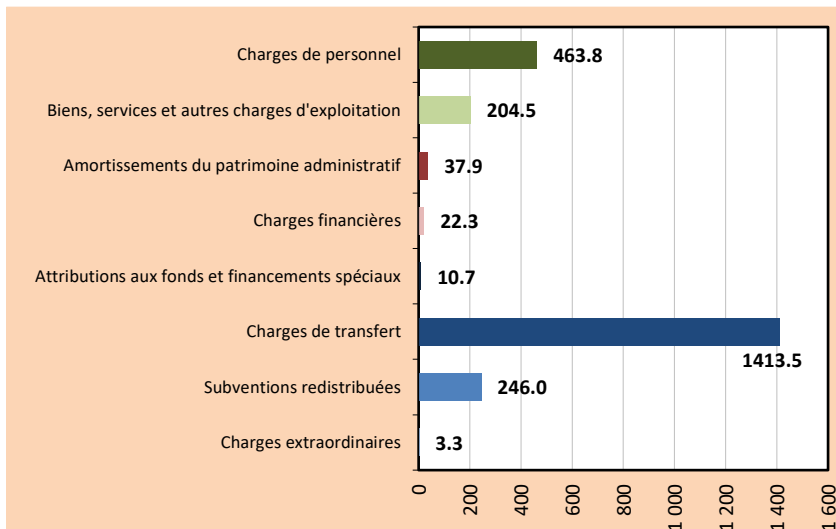


Le graphique ci-contre présente l'évolution de la dette, des intérêts nets et du taux d'intérêt moyen en termes d'indices. On constate une évolution plus ou moins parallèle s'agissant des deux dernières variables.

En prenant comme référence les comptes de l'année 2001 (base = 100 points), l'indice de la dette s'établit à 121,5 points, soit un montant similaire à celui des deux années précédentes. Cet indice a augmenté significativement entre 2018 et 2019 du fait de l'intégration au bilan de l'État des dettes préexistantes pour *prévoyance.ne* et *RHNe*. Tant l'indice des intérêts nets que l'indice se rapportant au taux d'intérêts moyen diminuent en 2021.

La variation constatée en 2006 au titre des intérêts nets s'explique pour les mêmes raisons que celles avancées au graphique précédent (passage au principe d'échéance).

Charges par nature du compte de résultats 2021 en millions de francs



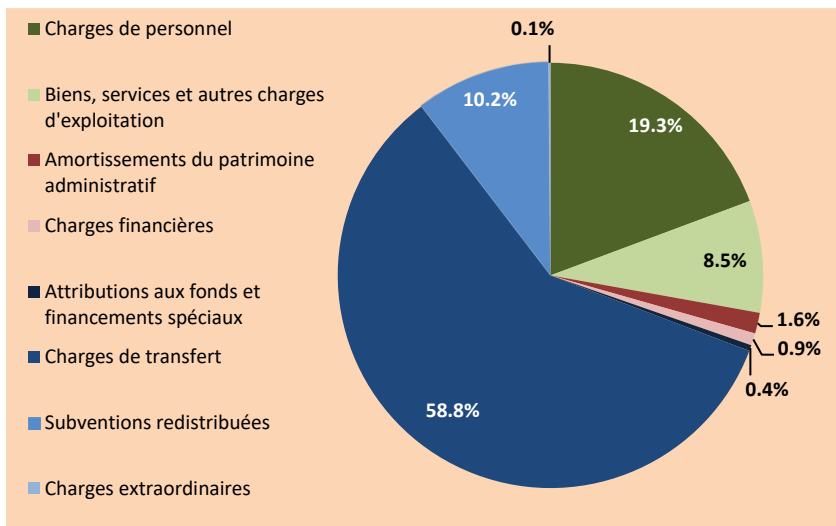
La classification par nature des charges (et des revenus) du compte de résultats regroupe les flux financiers conformément à la nomenclature définie par le MCH2.

La présentation des charges par nature met en évidence le poids financier important que constituent les charges de transfert sur les comptes de l'État. Ainsi, en 2021, celles-ci se montent à CHF 1'413,5 millions dont l'essentiel se compose de subventions à des collectivités ou à des tiers. Les soutiens dédiés à la crise sanitaire intègrent en grande partie cette catégorie.

Les charges de personnel s'élèvent à CHF 463,8 millions et les charges de biens et services à CHF 204,5 millions. Ce dernier montant inclut l'amortissement de la créance relative la brèche de financement de l'Université pour un montant de CHF 22,7 millions.

Les charges extraordinaires de CHF 3,3 millions correspondent aux attributions à la réserve de lissage des revenus fiscaux et à la réserve de politique conjoncturelle, conformément aux mécanismes légaux en vigueur.

Charges par nature du compte de résultats 2021 en pourcent

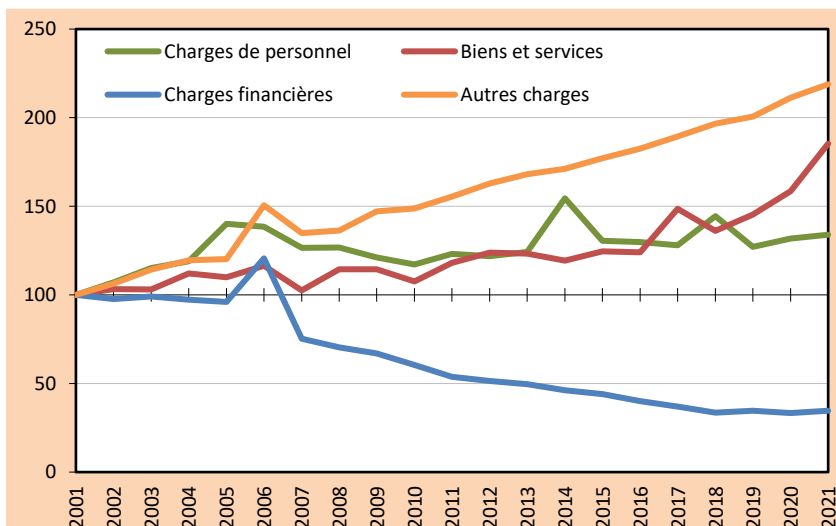


La récapitulation des charges par nature en pourcent, illustrée dans le graphique ci-contre, montre bien l'importance des charges de transfert. Ces dernières correspondent en effet à 59% du total des charges et concernent essentiellement les domaines de la santé, de la formation et de la prévoyance sociale conformément à l'approche selon la classification fonctionnelle.

Rappelons que les charges de transfert regroupent également, depuis le passage au MCH2, les amortissements sur les subventions d'investissement (natures MCH2 366) qui représentent un montant de CHF 21,3 millions dans les comptes 2021.

Il convient toutefois de nuancer le poids des charges de transfert par les revenus qui y sont souvent liés (natures MCH2 46) comme c'est par exemple le cas pour les indemnités en matière de transports publics ou pour la facture sociale (participation des communes).

Indice des charges par nature (base 2001=100)

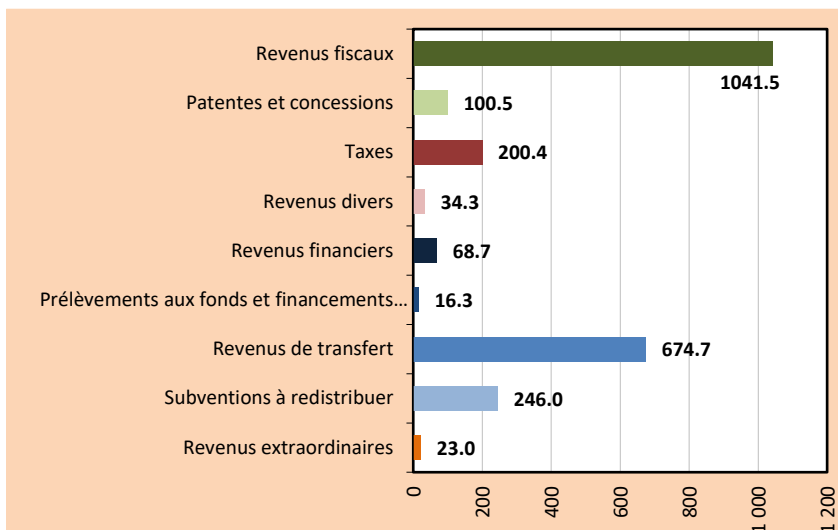


Le graphique ci-contre montre la progression de certaines catégories de charges en termes d'indices (base 2001 = 100 points).

Des regroupements ont été effectués en fonction de certaines natures comptables pour assurer une comparabilité acceptable entre les données de la période 2001-2016 (MCH1) et 2017-2021 (MCH2).

Alors que les charges financières diminuent progressivement depuis 2001, les autres catégories évoluent tendanciellement à la hausse, notamment celle des autres charges qui englobe les charges de transfert. Les augmentations par rapport à l'exercice précédent en termes d'acquisitions de biens et services depuis 2018 trouvent principalement leur origine dans les effets liés à la crise sanitaire et dans l'amortissement de la créance relative à la brèche de financement de l'Université.

Revenus par nature du compte de résultats 2021 en millions de francs



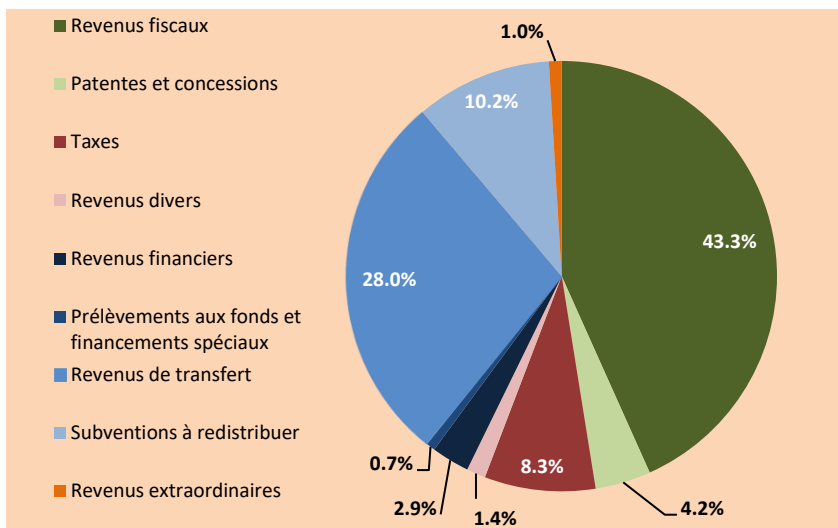
La présentation des revenus par nature permet de souligner l'importance des revenus fiscaux par rapport à l'ensemble des revenus de l'État.

En 2021, les revenus fiscaux s'élèvent à CHF 1'041,5 millions, soit une diminution d'environ CHF 15,4 millions par rapport aux comptes de l'année dernière. Un montant de CHF 731,4 millions (70%) correspond aux impôts des personnes physiques et CHF 152,6 million (15%) aux impôts des personnes morales. Les taxes véhicules et navigation appartiennent aussi à cette catégorie (CHF 50 millions encaissés en 2021).

Les revenus de transfert s'élèvent à CHF 674,7 millions. Il s'agit principalement des subventions fédérales acquises par le canton. En font également partie les recettes encaissées au titre de la RPT (CHF 249,3 millions), de l'IFD (CHF 98,4 millions) et de l'impôt anticipé (CHF 20,1 millions).

Les revenus extraordinaires correspondent aux montants prélevés dans les réserves de retraitement du patrimoine administratif et financier et dans la réserve du programme d'impulsion.

Revenus par nature du compte de résultats 2021 en pourcent



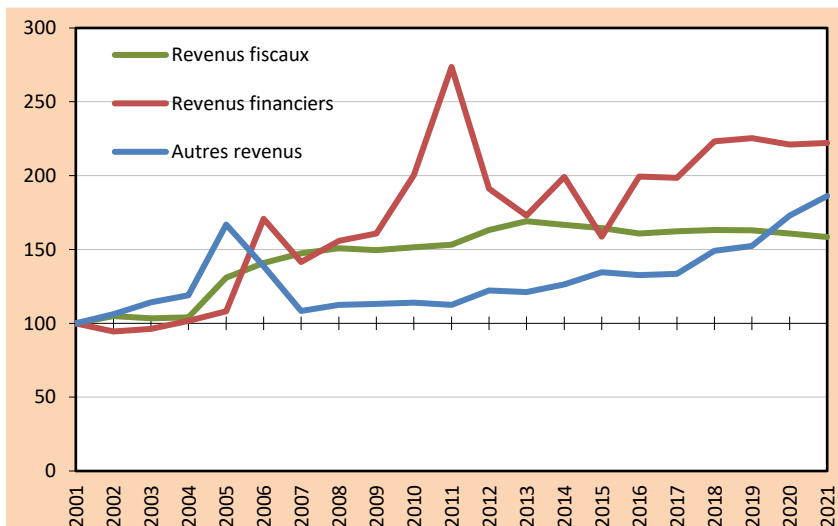
La répartition des revenus par nature permet de visualiser le poids respectif des différentes rentrées financières de l'État et notamment des revenus fiscaux qui représentent en règle générale plus ou moins la moitié des recettes annuelles qui sont encaissées. Suivent les revenus de transfert avec une proportion de quasi 30%.

Les subventions à redistribuer sont sans impact sur les comptes de l'État puisqu'un montant identique est comptabilisé du côté des charges.

La catégorie des taxes comprend l'ensemble des émoluments encaissés par les différents services de l'État (CHF 34,7 millions en 2021) mais aussi les revenus et remboursements en matière judiciaire comme par exemple les amendes d'ordre.

Les patentes et concessions contiennent notamment la part au bénéfice de la BNS (CHF 82,4 millions en 2021) alors que la part au bénéfice de la BCN figure dans les revenus financiers (CHF 22,8 millions en 2021).

Indice des revenus par nature (base 2001=100)



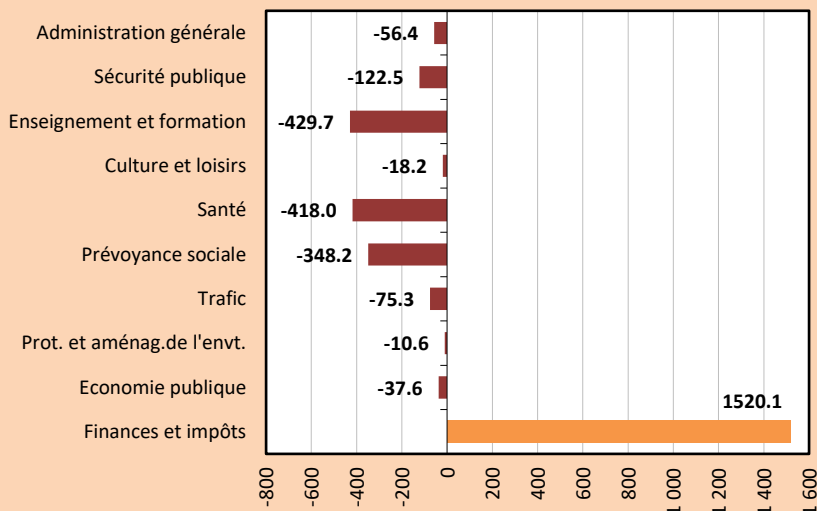
Comme pour les charges, le graphique ci-contre montre la progression de certaines catégories de revenus en termes d'indices. Ici aussi des regroupements ont été effectués en fonction de certaines natures comptables pour assurer une comparabilité des données.

Les revenus fiscaux progressent peu ces dernières années sous l'effet conjugué des réformes fiscales, en particulier celle des personnes physiques et des incidences liées à la crise sanitaire s'agissant des deux derniers exercices.

L'évolution des revenus financiers est assez volatile mais est plus ou moins stable en regard des derniers exercices. Le pic en 2011 provient de l'agio lié au remboursement partiel du capital de dotation par la BCN à l'État (CHF 25 millions).

La catégorie des autres revenus augmente sensiblement entre 2019 et 2021 du fait de la hausse des recettes encaissées au titre de la RPT et de la part au bénéfice de la BNS.

Compte de résultats 2021 selon la classification fonctionnelle en millions de francs



La classification fonctionnelle des charges et des revenus du compte de résultats regroupe les flux financiers en fonction des missions qui sont dévolues aux collectivités publiques.

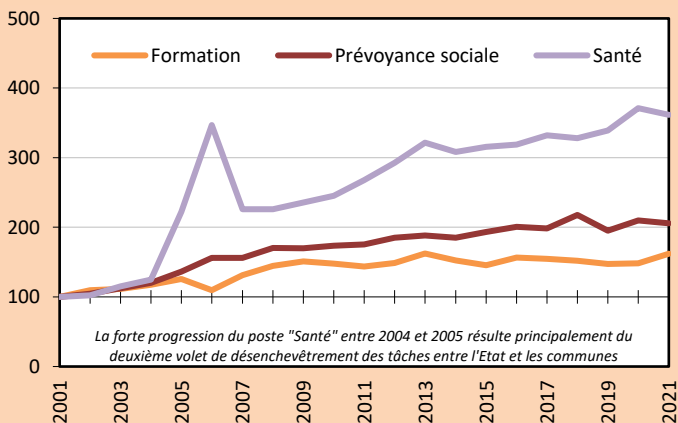
Avec CHF 430 millions, le domaine de l'enseignement et de la formation présente les dépenses nettes les plus importantes en 2021. Suivent ensuite la santé et la prévoyance sociale avec respectivement CHF 418 millions et CHF 348 millions. Ces trois domaines représentent par conséquent la majeure partie des charges nettes totales de l'État. Les incidences financières liées à la crise sanitaire ces deux dernières années relèvent aussi principalement de ces domaines, notamment les charges en matière de santé publique.

Les revenus qui sont attribués au groupe finances et impôts (davantage de revenus que de charges, raison pour laquelle le montant est présenté avec un signe positif) sont affectés au financement des autres tâches.

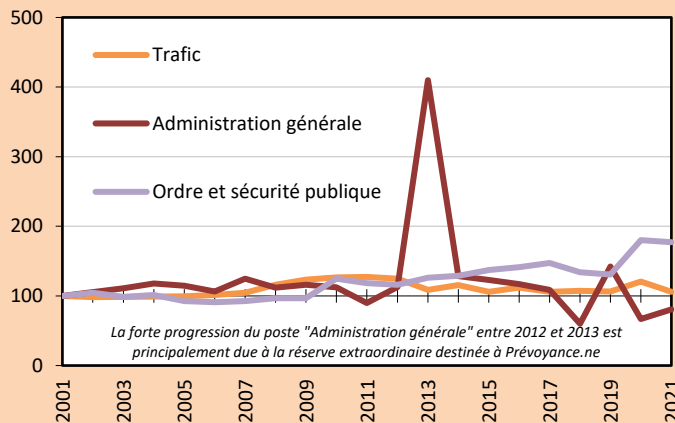
Indice des postes selon la classification fonctionnelle (base 2001=100)

Les graphiques suivants présentent l'évolution des différents domaines fonctionnels en termes d'indices. Les écarts d'une année à l'autre doivent être interprétés avec prudence étant donné que les charges et revenus utilisés pour calculer ces indices tiennent parfois compte d'opérations ponctuelles et extraordinaires ou encore de corrections techniques par rapport à l'affectation des coûts et recettes dans les différents domaines. Une comparaison des tendances s'avère ainsi plus pertinente.

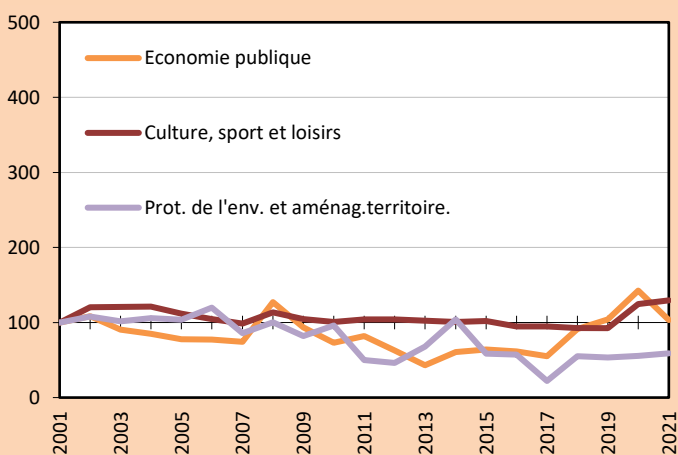
Indice des domaines Formation, Prévoyance sociale et Santé (charges nettes)



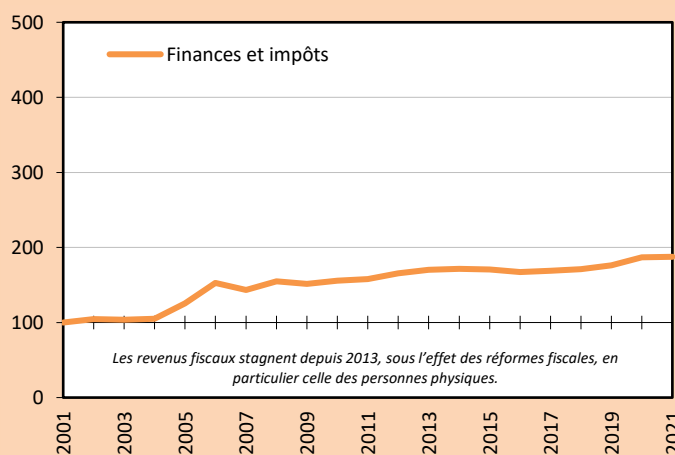
Indice des domaines Trafic, Administration générale et Ordre et sécurité publique (charges nettes)



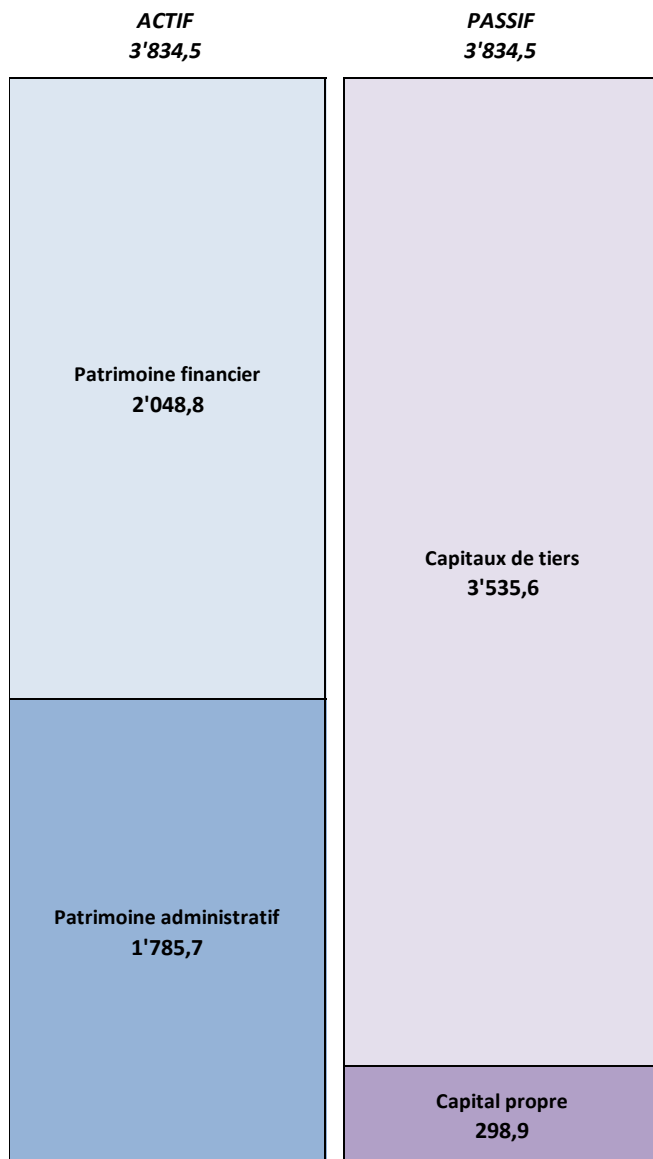
Indice des domaines Economie publique, Culture, sport et loisirs et Protection de l'env. et aménag. du territoire (charges nettes)



Indice du domaine Finances et impôts (revenus nets)



Bilan 2021 en millions de francs



La représentation schématique ci-contre offre une vision synthétique qui reprend les principales positions de l'actif et du passif du bilan en fin d'année. Le bilan détaillé est publié et accompagné de commentaires dans le rapport de gestion financière à l'appui de l'exercice 2021 (Tome 1, page 55).

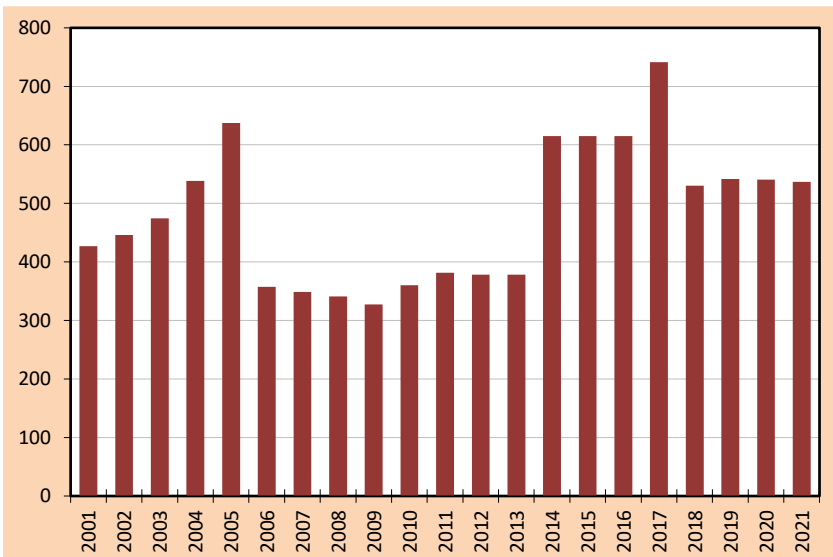
En 2021, les biens du patrimoine financier et du patrimoine administratif composant l'actif du bilan aboutissent à un total de CHF 3'834,5 millions, soit un montant plus faible par rapport à l'année dernière (CHF 3'931,8 millions). Cette variation s'explique notamment par la diminution des créances relatives aux débiteurs impôts et à l'amortissement pris en compte pour la brèche de financement de l'Université.

Les engagements figurant au passif du bilan concernent principalement les capitaux de tiers (dettes à court et long terme). En font également partie les provisions. Celles-ci diminuent globalement avec l'utilisation et la dissolution en 2021 des provisions COVID-19 créées au cours de l'exercice 2020.

Compte tenu du capital propre (fonds et financements spéciaux, réserves), le total du passif est également de CHF 3'834,5 millions et, conformément aux règles comptables, le bilan est par conséquent équilibré.

Concrètement, le découvert de CHF 541 millions n'apparaît pas sur le schéma puisqu'il est comptabilisé en déduction du capital propre (nature MCH2 299 avec un montant négatif). Il est toutefois présenté et commenté sur le graphique suivant.

Découvert en millions de francs



Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif).

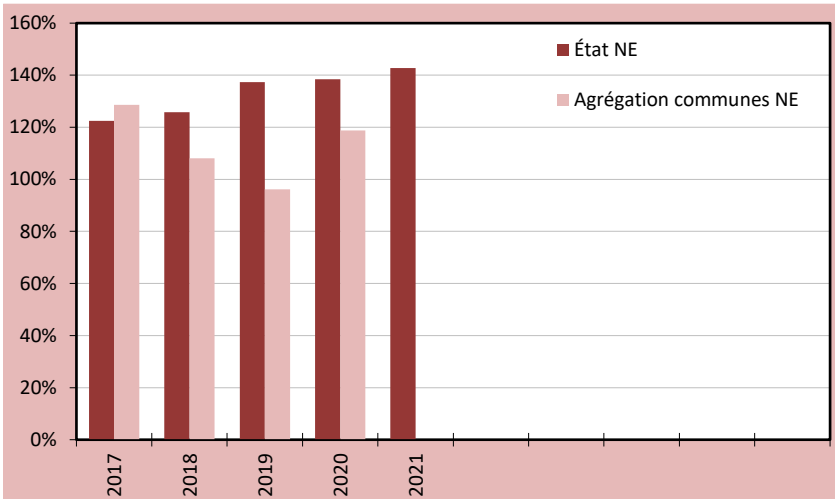
En 2021, le découvert est de CHF 537,1 millions, soit un montant légèrement inférieur à celui de l'année dernière (CHF 540,7 millions). Cette variation correspond à l'excédent de revenus du compte de résultats (un bénéfice de CHF 3,5 millions engendre une diminution du découvert du même montant) ainsi qu'à l'intégration pour CHF 0,1 million de deux centres de langue du LJP dans le capital propre de l'État. A noter que le découvert reste stable depuis 2018 et qu'il représente environ 14% du total du bilan, ce qui est plutôt élevé.

La diminution constatée entre 2017 et 2018 s'explique principalement par l'amortissement du découvert qui a été effectué suite aux opérations de retraitement en lien avec le passage au MCH2. L'augmentation entre 2013 et 2014 provient du déficit de CHF 236 millions du compte de résultats après prise en compte des provisions pour prévoyance.ne. La diminution entre 2005 et 2006 est la conséquence du versement extraordinaire réalisé par la BNS et qui a permis au canton de procéder à un amortissement du découvert.

Les indicateurs financiers présentés dans cette dernière section sont basés sur la recommandation n° 18 MCH2 ainsi que sur l'article 57 RFinEC. Aux huit indicateurs préconisés par le MCH2, l'État de Neuchâtel en a rajouté deux supplémentaires : le degré de couverture des revenus déterminants et le poids des charges d'intérêts. Les définitions des indicateurs sont reprises ci-dessous en marge de la présentation des graphiques et des formules utilisées. Le calcul détaillé des chiffres-clés utilisés dans les formules est disponible à l'annexe 3 du RFinEC. Une synthèse de ces indicateurs et les valeurs indicatives qui permettent d'appréhender les résultats obtenus sont également publiés dans le rapport de gestion financière 2021 (Tome 1, page 95).

Le calcul de ces indicateurs est également réalisé dans le cadre de la statistique financière communale, les résultats obtenus par agrégation des 27 communes neuchâteloises ont été ajoutés afin de permettre une comparaison de la situation financière entre l'État et les communes.

Taux d'endettement net en pourcent



Le taux d'endettement net correspond à la dette nette (selon définition I), qui est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier (ou la différence entre le patrimoine administratif et le capital propre), exprimée en pourcentage des revenus fiscaux (nature 40 MCH2).

Ce ratio renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles, qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

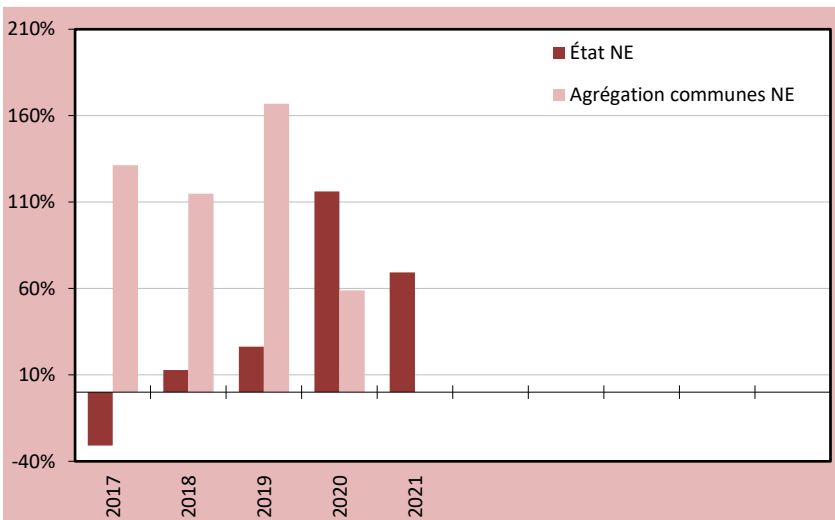
Le taux d'endettement net est de 142,8% aux comptes 2021. Il augmente par rapport à l'année dernière (138,5%). Cette situation provient à la fois d'une diminution des revenus fiscaux (CHF 1'057 millions en 2020 et CHF 1'041 millions en 2021) et de l'augmentation de la dette nette sur la même période (CHF 1'463 millions en 2020 et CHF 1'487 millions en 2021). Ce ratio augmente de manière continue pour l'État depuis 2017, contrairement à l'ensemble des communes (diminution entre 2017 et 2019 et augmentation en 2020 pour atteindre 118,8%).

Comparativement, un taux situé entre 100% et 150% peut être qualifié de suffisant pour une collectivité publique.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dette nette I}}{\text{Revenus fiscaux}} \times 100$$

Degré d'autofinancement en pourcent



Le degré d'autofinancement correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des investissements nets. Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.

Après une amélioration progressive sur la période 2017-2020, le degré d'autofinancement calculé selon les standards MCH2 diminue pour atteindre 69,3% en 2021, ce qui traduit une situation moins bonne pour l'État qu'elle ne l'était en 2020 (ratio supérieur à 100%). La péjoration par rapport à 2020 résulte à la fois d'investissements nets plus élevés (CHF 52 millions en 2020 et CHF 63 millions en 2021) et d'un autofinancement en diminution (CHF 60 millions en 2020 et CHF 44 millions en 2021).

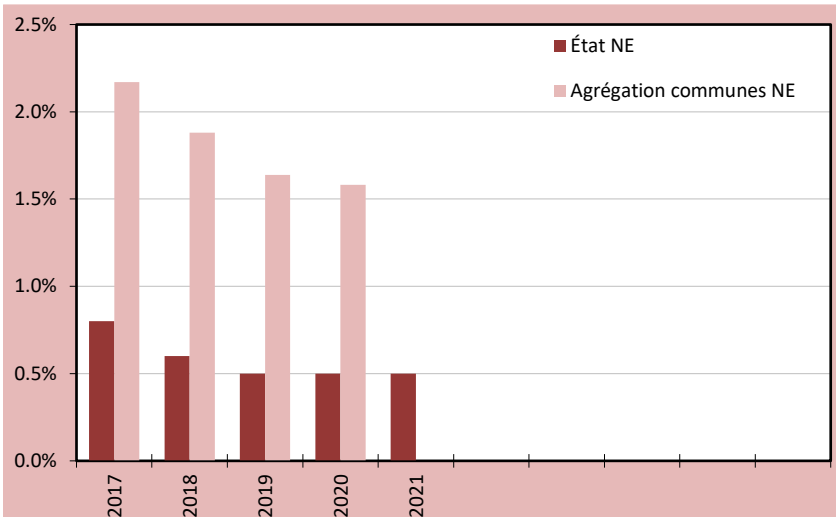
La situation 2019 doit être nuancée en regard de l'opération concernant le désendettement du RHNe puisque les investissements nets tiennent compte d'une dépense de CHF 200 millions pour la constitution d'un capital propre qui diminue significativement la valeur de cet indicateur.

Rappelons enfin que le calcul du degré d'autofinancement selon MCH2 diffère du calcul utilisé dans le cadre du frein à l'endettement appliqué à l'État de Neuchâtel (art. 30 al. 3 LFinEC).

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Investissements nets}} \times 100$$

Part des charges d'intérêts en pourcent



La part des charges d'intérêts correspond à la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.

Cet indicateur renseigne sur la part du revenu disponible absorbé par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse plus la marge de manœuvre est élevée.

La part des charges d'intérêts est de 0,5% en 2021, soit un niveau plus ou moins identique à 2020 et 2019. Le résultat diminue même légèrement par rapport à l'année dernière (0,45% contre 0,52%) sous l'effet conjugué d'une baisse des charges d'intérêts nets (CHF 11 millions en 2020 et CHF 10 millions en 2021) et d'une hausse des revenus courants (CHF 2'129 millions en 2020 et CHF 2'157 millions en 2021).

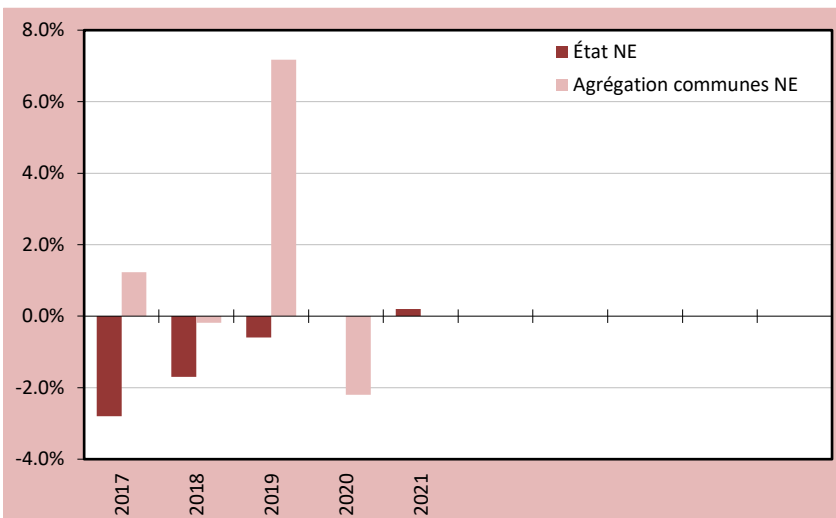
L'évolution de ce ratio depuis 2017 traduit une bonne situation. En effet, un taux s'inscrivant entre 0% et 4% peut être considéré comme bon.

L'ensemble des communes présente une part des charges d'intérêts plus élevée que l'État. L'évolution de cet indicateur sur la période 2017-2020 montre toutefois une amélioration progressive de leurs situations.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Charges d'intérêts nets}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Degré de couverture des revenus déterminants en pourcent



Le degré de couverture des revenus déterminants correspond au solde du compte de résultats exprimé en pourcentage des revenus déterminants (hors subventions à redistribuer et imputations internes). Ce ratio exprime donc l'importance du déficit (signe négatif) ou du bénéfice (signe positif) par rapport aux recettes qui sont encaissées par la collectivité publique.

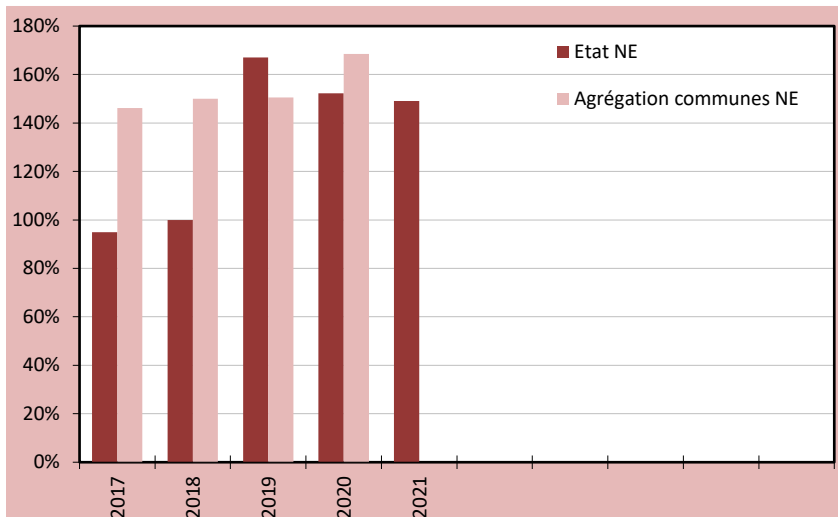
Cet indicateur ne fait pas partie des recommandations MCH2 mais il est quand même présenté car il était auparavant utilisé (jusqu'en 2019) dans le cadre de l'ancien dispositif relatif au frein à l'endettement de l'État de Neuchâtel et qu'il fait toujours partie de la liste des indicateurs précisée à l'article 57 du RLFineC. Rappelons qu'en vertu des anciennes dispositions légales, le budget ne pouvait pas présenter un déficit du compte de résultats excédant 1% des revenus déterminants.

En 2021, la situation bénéficiaire du compte de résultats (bénéfice de CHF 3,5 millions) aboutit à un ratio de 0,2%. Ce dernier était quasi nul en 2020 compte tenu de la situation équilibrée du compte de résultats (bénéfice de CHF 0,8 million), raison aussi pour laquelle la visualisation du résultat pour l'État n'est pas apparent sur le graphique pour des raisons d'échelle.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Solde du compte de résultats}}{\text{Revenus déterminants}} \times 100$$

Dette brute par rapport aux revenus en pourcent



La dette brute par rapport aux revenus correspond à l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

La dette brute comprend les engagements financiers courants, à court terme et à long terme apparaissant au bilan (exception faite des instruments financiers dérivés).

La dette brute passe de CHF 3'240 millions en 2020 à CHF 3'216 millions en 2021 (diminution) et les revenus courant de CHF 2'129 millions à CHF 2'157 millions (augmentation) sur la même période. Ces variations expliquent conjointement la diminution de l'indicateur entre les deux derniers exercices.

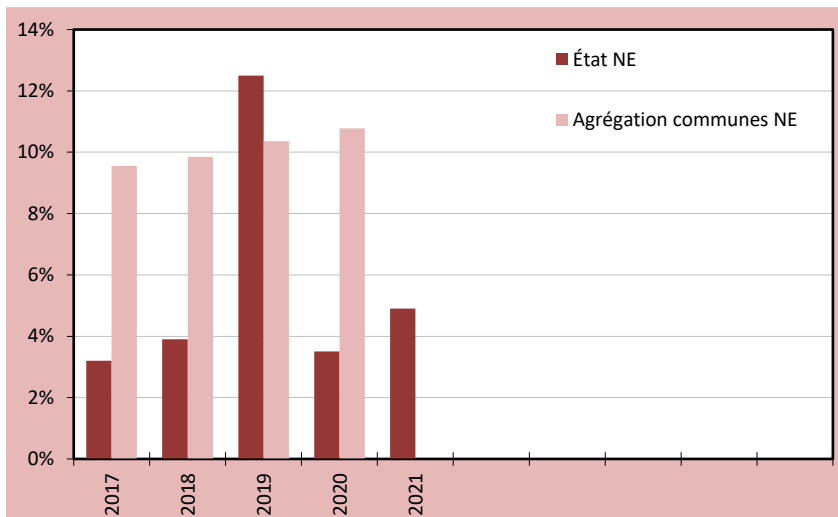
La diminution du ratio de 152,2% en 2020 à 149,1% en 2021 traduit au final une légère amélioration de la situation pour l'État. Toutefois un taux compris entre 150% et 200% est qualifié de mauvais selon les standards établis. Sur la base de la dernière année de comparaison conjointe, la situation relative à l'ensemble des communes n'est pas meilleure et tend à augmenter (168,6% en 2020).

Des changements de principes comptables décidés en cours d'année 2019 (augmentation de la dette brute) expliquent l'augmentation significative constatée par rapport à 2018.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dette brute}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Proportion des investissements en pourcent



La proportion des investissements correspond aux investissements bruts (sans les investissements extraordinaires ni les subventions à redistribuer) exprimées en pourcentage des dépenses totales consolidées du compte des investissements et du compte de résultats.

Cet indicateur renseigne par conséquent sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.

La proportion des investissements s'établit à 4,9% en 2021, soit un niveau plus élevé en comparaison des années précédentes. Le taux de 12,5% en 2019 pourrait traduire un effort d'investissement plus important de la part du canton. Toutefois il faut nuancer ce résultat puisqu'il est influencé par la dépense de CHF 200 millions décidée dans le cadre du désendettement du RHNe pour la constitution d'un capital de dotation. En faisant abstraction de cette opération le ratio ne s'élèverait plus qu'à 3,6%, c'est-à-dire un résultat proche des autres années.

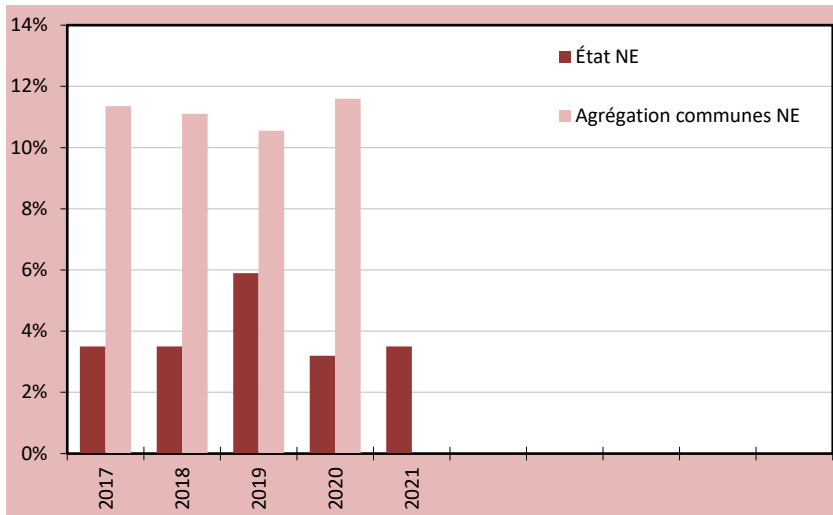
Nuançons aussi le fait que le taux constaté en 2021 est influencé par le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de participations dans des sociétés électriques et des parts sociales dans des coopératives d'habitations (augmentation des investissements nets de CHF 19,7 millions).

La situation reste donc critique puisqu'un taux en dessous de 10% traduit un faible effort d'investissement. Il est d'ailleurs régulièrement répété dans les derniers rapports de gestion financière que les dépenses nettes sont systématiquement inférieures aux enveloppes budgétaires allouées. En comparaison, le taux constaté pour l'ensemble des communes est plus élevé et traduit par conséquent un effort d'investissement plus soutenu.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Investissements bruts}}{\text{Dépenses totales}} \times 100$$

Part du service de la dette en pourcent



La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts nettes et des amortissements ordinaires (y compris amortissements des subventions d'investissement), exprimé en pourcentage des revenus courants.

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette. Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

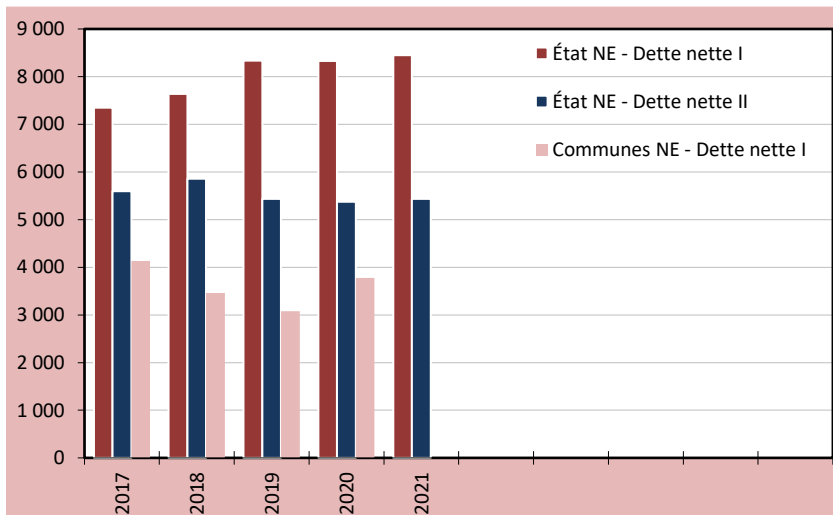
Le résultat 2021 (3,5%) est proche des exercices 2017 (3,5%), 2018 (3,5%) et 2020 (3,2%). Le calcul de ce ratio aboutit un résultat significativement plus élevé pour 2019 (5,9%). Cette situation s'explique par les amortissements extraordinaires comptabilisés sur l'exercice 2019 suite à la cession de la H20 à la Confédération (CHF 38 millions).

Des niveaux au dessous de 5% correspondent à une charge financière faible pour la collectivité publique. Les résultats en regard de l'ensemble des communes traduisent une situation plus compliquée avec une charge élevée mais encore acceptable.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Service de la dette}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Dettes nette par habitant en francs



La dette par habitant dont il est question ici correspond à la dette nette (selon définition I ou II du MCH2) divisée par la population résidente permanente.

La dette nette I correspond à la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier (ou la différence entre le patrimoine administratif et le capital propre). La dette nette II exclut en outre les prêts et les participations.

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

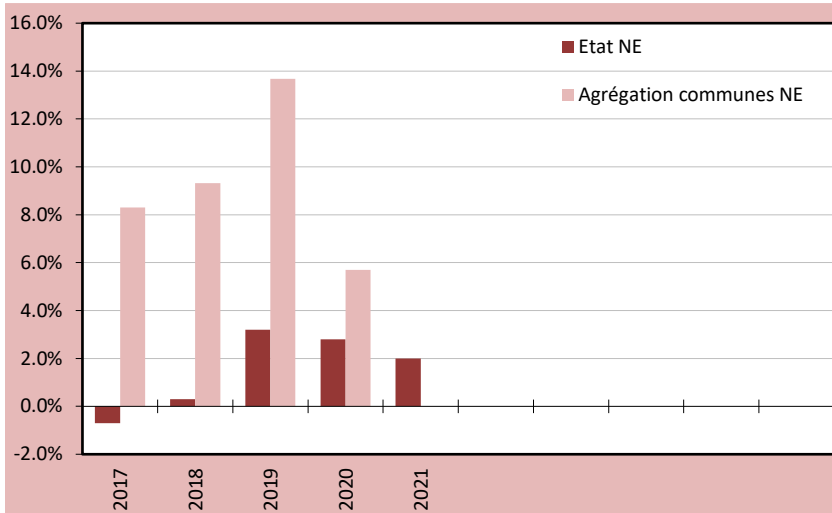
Compte tenu d'une dette nette I de CHF 1'487 millions, d'une dette nette II de CHF 956 millions et d'une population résidente permanente à fin 2021 de 175'967 habitants (selon dernier recensement cantonal), la dette nette I 2021 par habitant est de CHF 8'449 (CHF 8'327 en 2020) et la dette nette II 2021 par habitant de CHF 5'436 (CHF 5'373 en 2020). Ces deux ratios augmentent par conséquent de manière modérée par rapport à l'exercice précédent.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dette nette I ou II}}{\text{Population résidente permanente}}$$

Conformément aux valeurs limites indiquées dans les recommandations MCH2, le niveau d'endettement demeure par conséquent très important pour l'État de Neuchâtel. Il est d'ailleurs largement supérieur à celui de l'ensemble des communes.

Taux d'autofinancement en pourcent



Le taux d'autofinancement correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.

Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Compte tenu d'un autofinancement de CHF 44 millions et de revenus courants de CHF 2'157 millions, le taux d'autofinancement est de 2,0% en 2021, soit un résultat un moins élevé en comparaison de 2020 (2,8%) et 2019 (3,2%).

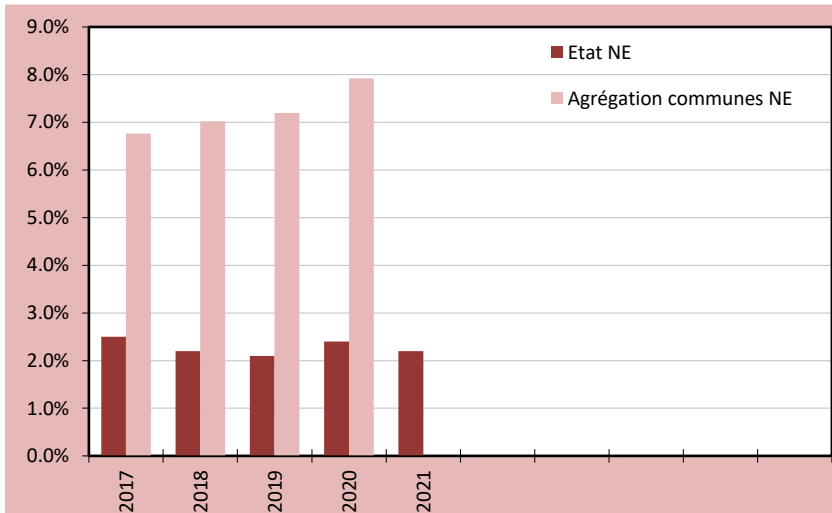
Bien que les revenus courants augmentent sur la période 2019-2021, les variations constatées au titre des amortissements du patrimoine administratif (natures 33 MCH2) et des attributions aux fonds et financements spéciaux (nature 35 MCH2) - qui sont deux variables importantes prises en considération dans le calcul de l'autofinancement qui diminue sur la même période - expliquent cette tendance à la péjoration.

Rappelons qu'un résultat inférieur à 10% caractérise une mauvaise situation, ce qui est le cas pour l'État, mais aussi pour les communes neuchâteloises dans une moindre mesure.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Poids des charges d'intérêts en pourcent



Le poids des charges d'intérêts correspond au total des charges (brutes) d'intérêts exprimé en pourcentage des revenus fiscaux directs (personnes morales et personnes physiques y compris impôt à la source et frontaliers).

Cet indicateur renseigne sur l'importance des recettes fiscales qui sont utilisées pour rembourser le coût généré par la dette de la collectivité publique. Il n'est pas prévu par les recommandations MCH2 et a été ajouté de manière complémentaire aux indicateurs existants dans la législation cantonale.

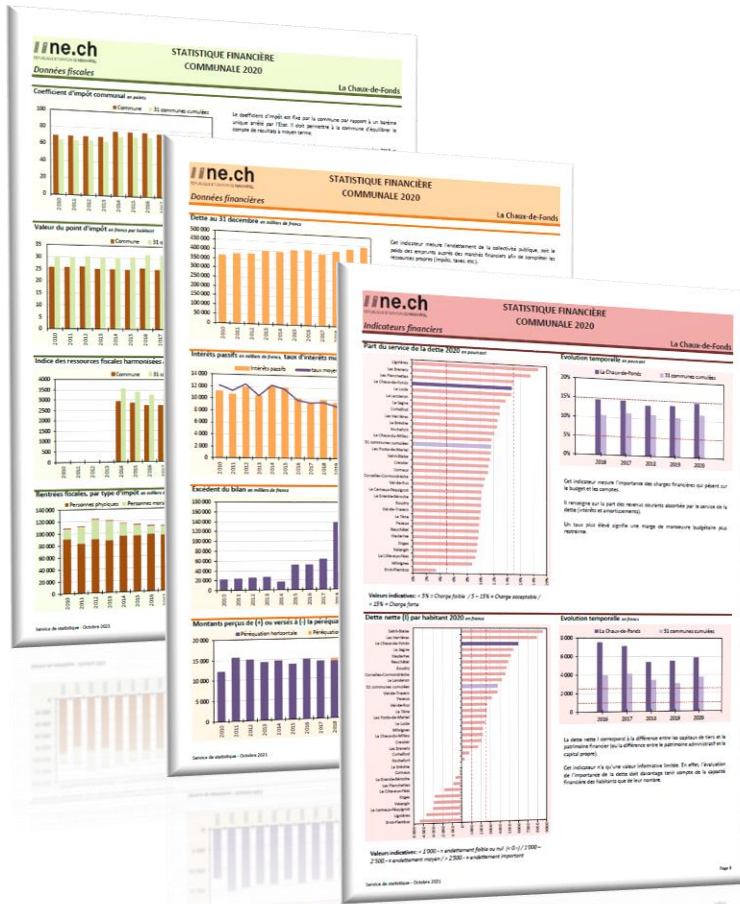
Cet indicateur, qui diminuait progressivement entre 2017 et 2019, avait à nouveau augmenté en 2020 (2,4%). Le poids des charges d'intérêts passe dorénavant à 2,2% en 2021. Cette variation traduit une amélioration de la situation qui, malgré une diminution des revenus fiscaux (CHF 912 millions en 2020 et CHF 884 millions en 2021), trouve son origine dans la baisse marquée au niveau des charges d'intérêts (CHF 22 millions en 2020 et CHF 19 millions en 2021).

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Charges d'intérêts}}{\text{Revenus fiscaux directs}} \times 100$$

A l'instar des autres indicateurs qui prennent en compte des éléments propres aux charges financières (part des charges d'intérêts, part du service de la dette), la situation est davantage favorable pour l'État que pour l'ensemble des communes.

La situation des communes



Retrouvez l'ensemble des données fiscales, financières et des indicateurs financiers des 27 communes neuchâtelaises sur:

www.ne.ch/stat